

Le programme du PNUD en huit points en faveur de l'émancipation des femmes et l'égalité des sexes dans la prévention des crises et le relèvement

1. Renforcer la sécurité des femmes en période de crise

Faire cesser la **violence personnelle et institutionnelle contre les femmes**. Renforcer **l'état de droit**. Rendre plus attentifs aux préoccupations des femmes les **organismes de sécurité**, les opérations de désarmement, de démobilisation et de **réintégration**, et les initiatives de réduction du nombre d'armes légères.

2. Promouvoir la justice pour les femmes

Élargir l'accès des femmes à la justice. Garantir la protection des **droits économiques, sociaux, politiques et culturels** des femmes. Apporter un éclairage sexospécifique aux réformes des domaines de la justice transitionnelle, constitutionnelle, électorale, législative, judiciaire, institutionnelle et **sécuritaire**.

3. Développer le sens de la citoyenneté, de la participation et rôle dirigeant des femmes

Accroître **les compétences et la confiance** des femmes. Encourager la **représentation** des femmes dans les domaines social, politique et économique. **Établir des réseaux et créer des institutions** dans les domaines de la prévention des conflits, de la prévention des catastrophes, de la consolidation de la paix, et de reconstruction post-conflit et post-catastrophe.

4. Édifier la paix avec et pour les femmes

Garantir une participation véritable des femmes dans les **processus de paix** officiels et officieux. Apporter un éclairage sexospécifique à la mise sur pied et mise en œuvre des **missions de paix** et des **accords de paix**.

5. Promouvoir l'égalité des sexes dans la prévention des catastrophes

Inclure **l'analyse des sexospécificités** dans l'évaluation des risques, des incidences et des besoins en cas de catastrophe. Satisfaire **les besoins particuliers des femmes** et **valoriser les connaissances des femmes** dans l'élaboration de politiques, projets et programmes de prévention des catastrophes et de relèvement. Renforcer **les réseaux et organisations de femmes** comme moyen d'encourager la participation active des femmes.

6. Garantir le relèvement favorisant l'égalité des sexes

Instiller une **analyse sexospécifique** dans tous les instruments et activités de planification post-conflit et post-catastrophe. Veiller à ce que les efforts de relèvement offrent les mêmes possibilités économiques aux femmes, notamment l'accès aux ressources telles que la terre et le crédit. Promouvoir **la protection sociale et les moyens de subsistance durables**. Satisfaire en priorité aux besoins des femmes dans **les secteurs clés** comme les transports, le logement et les soins de santé.

7. Transformer les gouvernements pour encourager les politiques en faveur des femmes

Renforcer les capacités et promouvoir le sens des responsabilités **au sein des organismes gouvernementaux et dans leurs démarches**. Encourager les femmes et les hommes à entretenir des relations d'égalité à l'intérieur de ces organismes. Prendre en compte les questions d'égalités des sexes dans **la mobilisation de ressources, la coordination de l'aide, la budgétisation et l'allocation de fonds**.

8. Renforcer les capacités pour un changement social

Renforcer l'aptitude et la volonté des hommes et des femmes à : prévenir et intervenir en cas de **violence**; réduire **la vulnérabilité** face aux risques naturels; réaliser une reconstruction **post-crise équitable**; et renforcer **la cohésion sociale**.

La réalisation de ce programme en huit points nécessite :

*Le soutien à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 du Conseil de sécurité;
L'incorporation des priorités en matière d'égalité des sexes dans les campagnes d'information et les planifications stratégiques dans les domaines du développement, de l'humanitaire, de la paix et de la sécurité;
Le renforcement des ressources humaines, des politiques et programmes visant à sensibiliser et à responsabiliser dans le domaine de l'égalité des sexes.;
La constitution de partenariats pour améliorer l'impact sur les questions relatives à l'égalité des sexes;
L'établissement de mécanismes financiers favorisant l'égalité des sexes et l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources;
Le soutien à la collecte de données qui prennent en compte les femmes, considèrent ce qui leur est important et attache de l'importance à ce qu'elles considèrent; et
La promotion des idées, de la gestion des connaissances, du suivi et de l'évaluation pour des questions relatives à l'égalité des sexes, à la prévention des conflits et au relèvement.*